



OCTOBRE 2010

GRAND TITRE : UN NOUVEAU MONDE DE DÉCLARATION DES ABSENCES EST NÉ!

À la nouvelle année scolaire correspond une nouvelle façon de faire. L'amélioration du système TIM coïncide avec les modifications en matière de rachat de services, y compris notre prise en charge de l'administration du congé de maternité et du congé parental.

De nos jours, les gens veulent tout obtenir instantanément. La plupart des grandes inventions de notre époque visent à faciliter les tâches quotidiennes et à rendre l'information plus accessible. Songeons, par exemple aux fours à micro-ondes (commodité) et à Google (accessibilité).

Dans un article paru récemment, Eric Schmidt, chef de la direction de Google, disait que la prochaine étape dans le domaine de la technologie consistera, comme toujours, à augmenter la capacité, pour l'humanité, de traiter l'information qu'un cerveau humain ne pourrait pas traiter autrement et faire en sorte que cela fonctionne.

Au RREO, nous recherchons aussi l'efficacité. En axant nos efforts

sur l'amélioration des outils et de l'efficacité du processus, nous sommes mieux en mesure de prévoir les besoins de nos participants et de leur fournir le meilleur service possible.

UN NIVEAU DE SERVICE SUPÉRIEUR

Les rentes de vos employés peuvent être plus importantes que leurs propriétés. C'est un bien d'une extrême valeur, qui mérite notre attention. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que leurs expériences en matière de rente soient positives.

« Les modifications apportées au TIM ainsi qu'à plusieurs processus relatifs aux participants sont les plus importantes que nous ayons

entreprises depuis des années, s'exclame Mila Babic, directrice des Services d'information aux employeurs (SIE). Bien que nous procédions avec le plus grand soin, les changements sont d'une telle ampleur qu'ils ne peuvent pas être réalisés rapidement ni facilement. »

Suite à la page 2

TROIS RAISONS DE DÉCLARER LES ABSENCES

1. **Mise à jour en temps réel.** Déclarez les absences et vérifiez les renseignements au moment où les événements se produisent, et non des années plus tard, lorsque les participants décident de racheter des années de services. De plus, cela aide vos employés à profiter au maximum de la période sans intérêt.
2. **Transparence accrue.** Employeurs, participants et RREO, tous voient les mêmes données.
3. **Production de relevés personnalisés** pour gérer toutes les absences des employés.

DANS CE NUMÉRO

Suivez le processus de rachat, du début à la fin, **page 2**

Renseignez-vous sur la façon dont nous ferons face aux modifications en matière de réemploi en 2012, **page 5**

Encart révisé pour remplacer l'encart sur le réemploi envoyé en juin



LE RACHAT DES SERVICES À L'ÉGARD D'UN CONGÉ : DE A À Z

L'EMPLOYEUR DÉCLARE UNE ABSENCE

- Le participant est informé de la possibilité de racheter des années de services

Suite de la page 1

VOTRE AIDE EN COURS DE ROUTE

Nous n'allons jamais trop loin sans obtenir votre opinion.

« Les participants bénéficient des liens d'équipe solides qui unissent le RREO et les conseils scolaires », affirme Patti MacArthur, directrice des Services de la paie au Conseil scolaire de district catholique de Halton.

Patti fait partie des 15 employeurs volontaires qui ont participé avec nous à un groupe de consultation d'un jour en juillet. Nous avons communiqué notre stratégie de service à la clientèle et présenté un aperçu de la section Absences du système TIM.



En plus de nous aider à savoir si le développement de TIM était sur la bonne voie, les employeurs nous ont fait des commentaires utiles sur les tendances actuelles des absences parmi leurs employés et sur leurs propres difficultés liées à la déclaration des absences. Deux faits en sont ressortis très clairement :

- **Il n'y a pas deux systèmes de paie identiques** : ils présentent différentes options, ce qui fait que les pratiques en matière de paie varient d'un employeur à un autre.
- **Il n'existe pas de système universel** : il est impossible de concevoir des systèmes capables de saisir chaque situation spécifique.

NOUVEAU PROCESSUS DE DÉCLARATION

Dans le nouveau monde de la déclaration des absences, vous n'avez pas à fournir à vos employés des aperçus de coût pour le rachat de services décomptés. Il vous suffit d'aviser vos employés que nous communiquerons directement avec eux pour leur fournir les renseignements sur l'achat et l'accumulation de services durant leur absence.

Cependant, conformément à la *Loi sur les normes d'emploi*, vous demeurez tenus d'informer les employés de leur droit de continuer à verser des cotisations pendant leur congé (c.-à-d. de confirmer leurs droits). Cela est d'autant plus important si vous versez habituellement des cotisations de contrepartie, car votre obligation de continuer à verser ces cotisations est maintenue dans le nouveau processus de rachat de services.

CONSIGNATION DES ABSENCES

Dès que vous savez qu'un employé prendra un congé, allez

à la section Dossier d'absences de l'employé pour y entrer les données. Plus tôt vous déclarez une absence, plus rapidement nous pouvons fournir à vos employés toute l'information dont ils ont besoin pour le rachat des services décomptés pendant leur congé.

Après que vous avez déclaré l'absence et informé votre employé que nous allons communiquer avec lui (voir la page 6), nous prenons en charge le reste du processus. Nous lui fournirons le coût estimatif dans son Centre de rachat du site iAccès Web.

Son Centre de rachat affiche les dates de son prochain congé, le coût estimatif, les options de paiement, les répercussions fiscales et les dates limites. Les participants peuvent également voir les avantages possibles en ce qui concerne leur rente et obtenir leur date de retraite la plus rapprochée sans réduction de rente, avec et sans le rachat.

Suite à la page 3

LE PROCESSUS DE RACHAT DE SERVICES DÉBUTE

- Coûts générés
- L'information est affichée en ligne

LE PARTICIPANT OUVRE UNE SESSION D'iACCÈS WEB

- Il voit les possibilités de rachat de services
- Il exprime son souhait d'obtenir des renseignements complémentaires

En ce qui concerne les données liées à la retraite, vous n'aurez à vous préoccuper des absences qu'en cas de changements. Par exemple, si un employé prévoit de prolonger une absence ou si l'absence ne s'est pas produite, pour une raison quelconque, vous devrez mettre à jour les données dans TIM.

LEÇONS TIRÉES JUSQU'À PRÉSENT

Après deux mois de fonctionnement de la nouvelle section Absence, la majorité des questions que nous avons reçues ont trait aux congés prolongés et aux absences d'un jour.

Bien que la plupart des pratiques de paie traitent le congé prolongé et le congé original comme deux événements distincts, avec le système TIM, il faut prolonger l'absence initiale, et non en créer une nouvelle. Pourquoi?

En concevant un nouveau processus de rachat, nous avions comme objectif d'offrir un service transparent à nos participants. Par exemple, lorsqu'ils prolongent un congé, travailler avec une seule période d'absence est

avantageux, tant du point de vue financier que du point de vue fiscal : leur date limite de paiement est repoussée et leur période de paiement libre d'impôt est prolongée. De plus, lorsque les participants iront dans iAccès Web pour vérifier leurs options de rachat, une période d'absence sera affichée dans leur Centre de rachat, et non deux.

Les absences d'une journée sont plutôt courantes, mais elles ne requièrent pas le même niveau

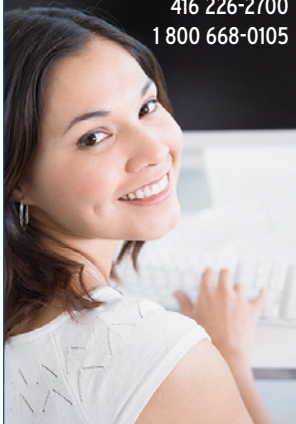
d'attention en ce qui concerne la déclaration. Les absences à plus long terme (de plus de 10 jours) doivent être votre priorité lorsque vous travaillez avec le système TIM.

« Nous sommes conscients de la complexité de la déclaration des absences pour les employeurs et nous travaillons présentement à trouver une meilleure solution pour les prolongations et les absences d'un jour, explique Catherine Panisales, directrice aux SIE. Nous invitons tous les employeurs

Suite à la page 4

EN LIGNE DÈS MAINTENANT, PUISQUE TOUT EST LÀ

SERVICES À LA CLIENTÈLE
416 226-2700
1 800 668-0105



Comme de plus en plus de processus, notamment le rachat de services décomptés pendant un congé, se déroulent sur Internet, invitez vos nouveaux employés à s'inscrire dans iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

Plus ils se familiariseront tôt avec le site Web et toutes ses possibilités, plus ils seront à l'aise pour effectuer des opérations en ligne.

Le moyen le plus rapide pour eux de s'inscrire est de communiquer directement avec notre service à la clientèle à l'un des numéros suivants : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105.

LE PARTICIPANT EFFECTUE DES PAIEMENTS

- Le processus de rachat est terminé
- Les services rachetés sont ajoutés à son dossier

à continuer de fournir leurs commentaires sur cette question et sur tout autre problème lié à l'utilisation des nouveaux outils. »

NOUS AVONS BESOIN DE VOS COMMENTAIRES

Au cours des prochains mois, nous communiquerons avec tous nos employeurs pour obtenir leurs commentaires sur la nouvelle fonctionnalité de déclaration des absences. Nous vous demanderons également votre avis sur les

améliorations apportées récemment pour la validation de service (nouvelle page de fonctionnalités améliorées).

Nous désirons vérifier, au téléphone ou en personne, si les améliorations que nous avons apportées ont produit les avantages escomptés pour vous et vos employés.

À mesure que nous nous approchons de la réalisation du modèle « données complètes, service complet », nous espérons connaître votre point de vue et collaborer avec vous afin de tirer le plein potentiel de ce nouveau modèle.

CONSEILS ÉCLAIR

- ✓ **TRAITEZ LES ABSENCES PROLONGÉES COMME UN SEUL ÉVÉNEMENT : CHANGEZ LA DATE DE FIN DU CONGÉ; NE CRÉEZ PAS UNE NOUVELLE DÉCLARATION D'ABSENCE.**
- ✓ **CONCENTREZ-VOUS SUR LES ABSENCES COURANTES DE PLUS DE 10 JOURS : EN DÉCLARANT LES ABSENCES DÈS QUE VOUS EN ÊTES INFORMÉS VOUS DONNEZ PLUS DE TEMPS À VOS EMPLOYÉS POUR PRENDRE LEUR DÉCISION RELATIVEMENT AU RACHAT DE SERVICES PENDANT LA PÉRIODE SANS INTÉRÊT.**
- ✓ **VÉRIFIEZ LES ABSENCES : PORTEZ ATTENTION AUX ABSENCES NON ENCORE VÉRIFIÉES AFIN D'AIDER À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES.**

BRAVO À NICOLE ROY!

Vous n'avez pas tardé à monter à bord.

Dans les heures qui ont suivi le lancement de la section Absences dans TIM, Nicole Roy du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a déclaré la toute première absence. Au cours du premier mois, les employeurs ont déclaré plus de 1 000 absences!

Soulignons également la participation exceptionnelle du conseil scolaire de district d'Algoma. Melanie Robson, commis au Service de la paie, a déjà déclaré plus de 200 absences au moyen du nouvel outil, y compris celles qui remontent jusqu'à l'année scolaire 2005-2006.

Tout en encourageant les employeurs à déclarer surtout les absences courantes, nous saluons Melanie pour l'initiative qu'elle a prise de consigner la plupart des absences du district d'Algoma des dernières années. Grâce à son comportement proactif, les employés disposeront de plus d'information dans leurs centres de rachat d'iAccès Web.

SE PRÉSENTER AU TRAVAIL EN MODE RÉEMPLOI

UN DE TERMINÉ, DEUX À VENIR

Comme vous le savez, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont convenu, plus tôt cette année, de plusieurs modifications concernant le réemploi dans le milieu de l'éducation. La première des trois modifications apportées, soit une définition étendue de « retraité réemployé », s'applique depuis le 1^{er} septembre 2010.

EST-CE QUE CELA COMPTE?

À tout nouvel essai est associée une courbe d'apprentissage. Il n'en fut pas autrement quand vint le temps d'interpréter et d'appliquer la définition étendue de « réemploi ».

« Nous continuons de recevoir des appels d'employeurs et de participants qui demandent des précisions sur les tâches comptabilisées aux fins des limites de réemploi, dit Lorie Bissonette, directrice aux SIE. »

Il est important de se rappeler que tout travail effectué directement à titre d'employé est comptabilisé aux fins des limites. Lorsqu'un

travail est effectué à titre de travailleur autonome ou par l'intermédiaire d'un tiers, les choses sont moins évidentes. Au lieu de vérifier la situation personnelle de chaque participant, nous vous demanderons votre aide.

« Notre objectif est d'évaluer, le plus objectivement possible, comment les employeurs de l'ensemble de l'Ontario traitent divers emplois, ajoute Lorie. Vos témoignages nous aideront à déterminer si les règles de réemploi s'appliquent ou non. »

Dans l'enquête, nous demandons aux employeurs s'ils exercent un contrôle sur les conditions de travail pour ces postes : cette donnée est essentielle pour décider si le service est comptabilisé dans les limites de réemploi. Nous continuons d'exercer un suivi des demandes de renseignements que nous recevons, tant des participants que des employeurs, et nous enquêtons auprès des conseils scolaires, le cas échéant, afin d'aider à éliminer toute ambiguïté.

Poste	De réemploi?
Formation en logiciel	Oui
Formation des enseignants/des directeurs sur les programmes d'éducation	Oui
Formation, encadrement ou mentorat auprès de directeurs ou de personnes occupant d'autres postes de supervision ou de direction	Oui
Marketing	Non

JETER L'ANCIEN POUR FAIRE PLACE AU NOUVEAU

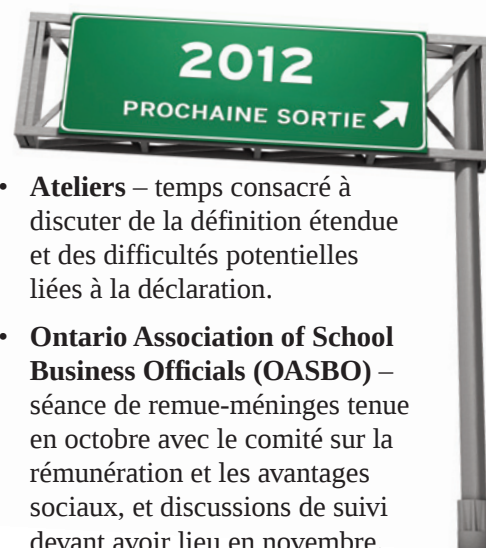
VEUILLEZ JETER L'ENCART SPÉCIAL INSÉRÉ DANS LE NUMÉRO DE JUIN 2010 DE RETRAITE MISE À JOUR. NOUS AVONS RÉVISÉ LA FOIRE AUX QUESTIONS TOUCHANT LES MEMBRES DES CONSEILS SCOLAIRES AFIN DE CONFIRMER QU'ILS SONT EXCLUS DES RÈGLES DE RÉEMPLOI.

PRÉPARATION POUR 2012

Une fois notre processus d'enquête bien en place, nous avons tourné notre attention vers les deux modifications finales du régime : une nouvelle limite de 50 jours et l'obligation pour les employeurs de déclarer le service en réemploi.

Parmi les trois modifications du régime, l'obligation de déclarer le service en réemploi est celle qui a la plus grande incidence sur notre mode de travail actuel. En plus de préparer vos systèmes à recueillir et à transmettre les données sur le service en réemploi, nous devons élaborer des processus internes capables de recevoir vos données et de les rendre accessibles aux participants. Les partenaires du régime ont également demandé des statistiques qui les aideront à connaître les tendances en matière de réemploi.

La date prévue d'entrée en vigueur nous a permis de nous mettre immédiatement au travail afin d'être prêts pour septembre 2012. Voici à quoi nous avons travaillé jusqu'à maintenant :



- **Ateliers** – temps consacré à discuter de la définition étendue et des difficultés potentielles liées à la déclaration.
- **Ontario Association of School Business Officials (OASBO)** – séance de remue-méninges tenue en octobre avec le comité sur la rémunération et les avantages sociaux, et discussions de suivi devant avoir lieu en novembre.
- **Organismes désignés** – nous consulterons ce groupe d'employeurs directement afin de déterminer les besoins et exigences à venir.

NOUVEAU MONDE DE DÉCLARATION DES ABSENCES

CONSEILS ÉCLAIR POUR VOUS AIDER À EXPLIQUER LE PROCESSUS DE RACHAT DE SERVICES À VOS EMPLOYÉS

Le processus de rachat de services a été transféré en ligne pour tous : vous, vos employés et le RREO.

Toutefois, cela ne signifie pas que vous n'avez plus de travaux administratifs à exécuter.

INFORMATION AUX EMPLOYÉS

Nous savons que beaucoup d'employeurs suivent un protocole standard lorsque leurs employés planifient de prendre un congé. Dans

bien des cas, ce protocole comprend une lettre indiquant les différents éléments concernant leur congé dont ils doivent être au courant, par exemple, le moyen de conserver leur assurance soins médicaux et soins dentaires ou de souscrire une assurance facultative pendant un congé.

Au sujet des rentes, vous n'avez que deux éléments à souligner à vos employés :

- Vous nous déclarerez leur congé;

- Il est important qu'ils ouvrent une session d'iAccès Web (ou d'appeler le RREO s'ils n'y sont pas inscrits) pour obtenir des renseignements sur le rachat d'années de services.

Nous vous proposons quelques énoncés que vous aimerez peut-être insérer dans les modèles de lettres que vous utilisez déjà. N'hésitez pas à vous servir des formulations que vous préférez selon l'espace dont vous disposez.

SUGGESTIONS D'ÉNONCÉS

VOTRE RENTE

Maintenant que vous avez décidé de prendre un congé, n'oubliez pas votre rente!

Le rachat de services procure de nombreux avantages, car il vous permet de maximiser la période réelle pendant laquelle vous avez cotisé au régime de retraite.

Nous informerons le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de votre prochain congé au moyen de notre processus habituel de déclaration des absences. Si vous êtes inscrit à iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, vous pouvez aller en

ligne (www.otpp.com/fr) pour consulter vos différentes options de rachat d'années de services pendant un congé. Si vous n'y êtes pas inscrit, vous pouvez appeler le RREO, au 1 800 668-0105 ou au 416 226-2700.

Le RREO vous fournira le coût estimatif du rachat dans votre Centre de rachat du site iAccès Web. Allez en ligne pour consulter les options de paiement, les répercussions fiscales et les dates limites.

Vous pouvez également voir les avantages prévus pour votre rente et obtenir votre date de retraite la plus rapprochée sans réduction de rente, avec et sans le rachat. Pour toute question supplémentaire, consultez le site iAccès Web ou communiquez directement avec le RREO.

POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com
**Site Web des employeurs
(TIM)**
employers1.otpp.com
Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525
Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807
Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

De 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.